



Rachat d'un hôpital neuchâtelois par le groupe Genolier : 22 grévistes licenciés avec effet immédiat !

GSMN rachète pour rentabiliser

En 2012, le groupe de cliniques privées GSMN SA (Genolier) a annoncé son intention de racheter l'exploitation d'un hôpital à Neuchâtel, l'Hôpital de la Providence. En même temps, GSMN SA a exigé que l'Hôpital de la Providence dénonce la Convention collective de travail (CCT 21). Dans le canton de Neuchâtel, c'est cette convention qui règle les conditions de travail de toutes et tous les salarié-e-s du secteur de la santé subventionné par l'Etat.

Ce rachat s'inscrit dans une politique de rentabilité : en effet, le groupe GSMN cherche à s'appropriier les prestations hospitalières les plus rentables (orthopédie, ophtalmologie, dialyse) dans toute la Suisse, laissant au secteur public les prestations les moins rentables.

En même temps, à Neuchâtel, GSMN exige que l'Etat continue de subventionner l'hôpital de la Providence. L'argent public – les impôts – devrait donc servir à enrichir des actionnaires ?

Une grève légitime

Le personnel de la Providence s'est opposé à ce démantèlement de leurs conditions de travail, il a demandé le respect de leur CCT 21, le maintien des postes de travail et la non-externalisation d'une partie des services (nettoyage, lingerie, restauration).

Afin de faire valoir leurs droits, une trentaine de salarié-e-s se sont mis-e-s en grève depuis le 26 novembre 2012 soutenu-e-s par les syndicats SSP et SYNA. Malgré les pressions, les menaces,

le séquestre de leur tente le 26 décembre, les grévistes n'ont cessé de réclamer une application juste et légitime des droits syndicaux, le maintien de la CCT 21, des postes de travail, la non externalisation de services et le respect de l'arrêté cantonal de novembre 2011.

22 grévistes licencié-e-s

Après une pétition munie de plus 1100 signatures, une multitude d'interventions au Grand conseil, plusieurs manifestations de rue, dont une qui a réuni plus de 1000 personnes le samedi 26 janvier à Neuchâtel, le 31 janvier 2013, l'Hôpital de la Providence a convoqué les grévistes les uns après les autres pour les contraindre à reprendre leur travail, à défaut de quoi ils et elles seraient licencié-e-s. 22 grévistes ont refusé, 22 grévistes ont été licencié-e-s avec effet immédiat lundi 4 février 2013.

Un management peu respectueux des droits des salariés, aussi à Genève !

Si à Neuchâtel 22 grévistes ont été licenciés, à Genève, le personnel est lui aussi mis sous pression. Au début de l'année, sans aucune consultation et avec un délai de moins d'une semaine, le personnel a été prié de signer de nouvelles conditions de travail. Genolier a en effet imposé l'introduction d'un treizième salaire... mais en diminuant d'autant les salaires mensuels ! Pour un salaire mensuel de 4'000 francs, c'est ainsi près de 300 francs qu'il manque chaque mois pour payer les factures.

solidarité avec les grévistes licenciés !

**Toutes et tous ensemble
à la manifestation du
16 février 2013 à Neuchâtel !**

